



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44280</b>	De <b>M. Philippe Berta</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > recherche et innovation	<b>Tête d'analyse</b> > Écoles d'ingénieurs et UMR	<b>Analyse</b> > Écoles d'ingénieurs et UMR.
Question publiée au JO le : <b>15/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Berta appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'inquiétude exprimée par les écoles d'ingénieurs quant aux co-tutelles des unités mixtes de recherche (UMR) dont elles seraient de plus en plus souvent exclues. La participation des écoles d'ingénieurs à la tutelle des UMR est un atout pour les UMR aux niveaux de la recherche, du financement, des liens avec le monde économique local et de la valorisation. Elle est un atout pour les écoles d'ingénieurs aussi, puisqu'elle leur permet de disposer d'un support recherche qui reste le plus souvent faible en interne, même pour les plus grandes, et de faire bénéficier aux élèves ingénieurs d'un enseignement basé sur les données de la recherche les plus récentes. Il lui demande quelles sont les évolutions constatées par son ministère en ce qui concerne la participation des écoles d'ingénieurs à la co-tutelle des UMR et les intentions du Gouvernement pour leur intégration.